



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2023-342

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2023-09-07-00004 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-131 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CORBIE (Somme) (3 pages)

Page 3

R32-2023-09-07-00005 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-132 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme de POIX-DE-PICARDIE (Somme) (3 pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-09-07-00004

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-131 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de CORBIE  
(Somme)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-131**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE CORBIE (SOMME)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-194 du 28 décembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie (80) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 avril 2023 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant la candidature de Monsieur Daniel DELOFFRE en qualité de représentant des usagers, au titre de l'union fédérale des consommateurs-Que Choisir, au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence et notamment la désignation en qualité de représentant des usagers de Monsieur Daniel DELOFFRE au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 4 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Corbie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 07 SEP. 2023

Pour le directeur général et par délégation,

  
Guillaume BLANCO  
Sous-Directeur Établissements de Santé

**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1° en qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Monsieur Ludovic GABREL, maire de la commune siège de l'établissement principal ;
- Monsieur Didier BARDET, représentant de la communauté de communes du Val de Somme ;
- Madame Sabine CARTON, représentante du Président du conseil départemental de la Somme.

**2° en qualité de représentants du personnel**

- Madame le Docteur Mouna DAMI, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Laure LECOCQ, représentante la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Sylvie THUILLIER, représentante désignée par les organisations syndicales.

**3° en qualité de personnalités qualifiées**

- Monsieur le Docteur Alexandre DELAVIÈRE, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Bruno EHRHARDT (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)) et Monsieur Daniel DELOFFRE (Union fédérale des consommateurs (UFC)-Que Choisir), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-09-07-00005

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-132 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance de l'établissement public  
intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme  
de POIX-DE-PICARDIE (Somme)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-132**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE**  
**L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERCOMMUNAL DE SANTÉ DU SUD-OUEST SOMME DE POIX-DE-**  
**PICARDIE (SOMME)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2022-23 du 10 mars 2022 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme de Poix-de-Picardie ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 avril 2023 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant la candidature de Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI en qualité de représentant des usagers, au titre de l'union des familles laïques, au sein du conseil de surveillance de l'établissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme de Poix-de-Picardie ;



Considérant les désignations par Monsieur le Préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence et notamment la désignation en qualité de représentant des usagers de Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI au sein du conseil de surveillance de l'établissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme de Poix-de-Picardie ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'établissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme de Poix-de-Picardie est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

### **Article 3 :**

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur de l'établissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme de Poix-de-Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **07 SEP. 2023**

Pour le directeur général et par délégation,

  
**Guillaume BLANCO**  
Sous-Directeur Établissements de Santé

## **ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-132)**

### **COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

#### **I-Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative**

##### **1° en qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Madame Rose-France DELAIRE, Maire de Poix-de-Picardie, commune siège de l'établissement, et Monsieur Albert NOBLESSE, représentant de la commune d'Airaines,
- Madame Colette MICHAUX et Monsieur Alain DESFOSES, représentants de la communauté de communes Sud-Ouest Somme,
- Madame Isabelle de WAZIERS, représentante du Président du conseil départemental de la Somme.

##### **2° en qualité de représentants du personnel**

- Monsieur le Docteur Abderrazak HAMMADOU et Monsieur le Docteur Laurent LEDIEU, représentants de la commission médicale d'établissement,
- Madame Karine GAMBIER, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Monsieur Nadir BELKADI et Madame Sandrine MOREUIL, représentants désignés par les organisations syndicales.

##### **3° en qualité de personnalités qualifiées**

- Madame Geneviève LECLERCQ et Monsieur Jérôme BIGNON, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé,
- Monsieur Amaury CAULIER, personnalité qualifiée désignée par la Préfète de la Somme,
- Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI (Union des familles laïques) en qualité de représentant des usagers désigné par le Préfet de la Somme, et un représentant des usagers en attente de désignation par le Préfet de la Somme.